DC118
.C73

Venetian Letters of Michele Surano and Marc Ant. Barbaro
1560 - 1563 (72')

LIBRARY OF PRINCETON
DEC 18 1929
THEOLOGICAL SEMINARY

Division DC118
Section .C73

B. g. 7 12

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Princeton Theological Seminary Library

http://www.archive.org/details/lentrevuedebayon00comb

L'ENTREVUE
DE
BAYONNE
DE 1565
ET LA
QUESTION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY
D'APRÈS LES ARCHIVES DE SIMANCAS

PAR

M. F. COMBES
PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PARIS
LIBRAIRIE G. FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

1882

L'ENTREVUE DE BAYONNE DE 1565

ET LA

QUESTION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

ORLÉANS — IMPRIMERIE ERNEST COLAS

LIBRARY OF PRINCETON
DEC 18 1929
THEOLOGICAL SEMINARY

L'ENTREVUE
DE
BAYONNE
DE 1565
ET LA
QUESTION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY
D'APRÈS LES ARCHIVES DE SIMANCAS

PAR
M. F. COMBES
PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PARIS
LIBRAIRIE G. FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

1882
Tous droits réservés.

AVIS DE L'ÉDITEUR

Lu en avril 1881 par l'auteur, à la Sorbonne, devant les Sociétés savantes réunies; communiqué ensuite à l'Institut par le grand historien national, M. Henri Martin, qui en donna lecture à l'Académie des Sciences morales et politiques, ce travail du professeur d'histoire de l'Université de Bordeaux est le fruit de consciencieuses recherches aux archives espagnoles de Simancas.

Il se recommande aussi de la haute approbation que voulut bien lui donner M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la section d'histoire, et des paroles que prononça son illustre collègue, M. Alfred Maury, déclarant aussitôt que le Mémoire de M. Combes, et les documents qui l'accompagnaient, étaient curieux, intéressants, précieux, et qu'ils lui paraissaient trancher définitivement, dans le sens d'un concert ancien et d'une préméditation évidente, la question toujours brûlante de la Saint-Barthélemy.

L'ENTREVUE DE BAYONNE
DE 1565
ET LA QUESTION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY
(D'APRÈS LES ARCHIVES DE SIMANCAS).

Chaque fois qu'il est question de la fameuse entrevue de Catherine de Médicis et de Charles IX, à Bayonne, avec le duc d'Albe et la cour d'Espagne, on se trouve en présence d'allégations contradictoires que rien au monde jusqu'ici n'est venu accorder, et qui se maintiennent inflexibles, comme les deux camps dont elles sont l'image.

Selon les uns, selon Lingard surtout, le plus autorisé et le premier d'entr'eux, il ne se forma à Bayonne, entre les princes catholiques qui se virent là pendant quinze jours, aucune espèce de ligue pour l'extirpation du protestantisme en France et dans d'autres pays. Les recherches de Von Raumer et celles de Mackintosh, ami de Fox et libéral comme lui, ne laissent aucun doute là dessus. Les dépêches secrètes de Salviati, nonce du pape à Paris, au moment du massacre des protestants, ne mentionnent que la blessure de l'amiral Coligny, les colères et les craintes, les embarras imprévus et les résolutions soudaines. Mackintosh a eu raison de les

publier et de s'en montrer satisfait. Il n'y a, sur le prétendu complot de 1565 à Bayonne, que des rumeurs, que des soupçons; il n'y a pas de preuves. « C'est bien plus, dit Lingard, « les soupçons mêmes ne sont pas permis. Il n'y a rien dans « les dépêches, absolument rien qui puisse faire soupçonner « que les personnes, assistant à l'entrevue, aient jamais « songé à former la ligue si hautement annoncée. La pré- « sence du duc d'Albe, voilà l'origine de ces suppositions et « de ces bruits, mais que l'histoire enregistre sans pouvoir « s'en servir (1). »

Et vraiment tout semble donner raison au prêtre anglais et catholique John Lingard, le plus grand historien de l'Angleterre depuis Hume et avant Macaulay. J'ajoute que ce serait fort heureux : on est moins responsable de mouvements subits que d'actions préméditées ; et l'on verrait sans peine une tache de moins sur des fronts sinistres et redoutés, sur le front d'une femme qui eut longtemps pour ministre Michel de Lhôpital. Brantôme, qui sait tant de choses et qui, à un endroit ou à un autre, finit par dire tout, n'accuse pas cette femme célèbre, mais plutôt « *trois ou quatre autres*, dit-il, *qu'il nommerait bien, qui furent plus ardents qu'elle, et qui la poussèrent fort.* » On devine aisément; ce sont Messieurs de Guise, ennemis personnels de l'amiral. « On ne « saurait, dit-il encore, ôter à plusieurs de la tête que cette « fusée n'eût été filée de longue main, et cette trame cou-

(1) Lingard, *hist. d'Angl.*, t. IV, p. 157, édit. in-8°, textes et notes.

« vée; ce sont abus. » Et raisonnant toujours en courtisan spirituel et en homme du monde, il s'explique cela par la disposition où nous sommes, quand surgit un grand événenement, d'en faire honneur à la prudence, aux calculs profonds, à la dissimulation des reines et des rois, « à quoi « ceux-ci, reprend-il, n'ont pas plus songé qu'en tridet (1), » autant vaut dire à l'antéchrist.

Mais, depuis Brantôme et depuis Lingard, on a marché : on a fait des progrès dans le champ des découvertes. M. Weiss de Besançon, le savant M. Weiss a publié les volumes nombreux des papiers du cardinal Granvelle, et, dans ces papiers, des lettres du duc d'Albe, toutes adressées au roi Philippe II, toutes officielles et relatives précisément à la fameuse entrevue. Cela fit sensation parmi les historiens et les chercheurs. On tenait enfin les pièces accusatrices, ou du moins les pièces vraies. M. Rosseeuw-Saint-Hilaire, travaillant à sa belle *histoire d'Espagne*, et en étant au XVIe siècle, aux guerres de religion en France liées à celle des Pays-Bas, se mit à les lire, à les examiner, à les étudier ; et quel fut son jugement dans son IXe volume, article : *Catherine de Médicis et Philippe II?* « On a souvent répété, « dit-il, que le plan de la Saint-Barthélemy avait été arrêté « dans ces conférences de Bayonne. Mais on sait mainte- « nant, à n'en pas douter, *par les lettres du duc d'Albe*,

(1) Brantôme IIe vol., form. panth., *Vie de Cath. de Médicis.*

« qu'on ne put obtenir de Catherine aucun engagement « formel (1). »

C'en était fait; on avait une déception; l'on n'était pas plus avancé; et n'être pas plus avancé après de pareilles lettres, c'était l'être moins. A la vérité, M. Rosseeuw-Saint-Hilaire nous assurait, dans le même volume, que les deux cours voulaient le même but, l'extermination des protestants, et que *la pensée de la Saint-Barthélemy germa dans l'âme de Catherine*. Je le veux bien; mais, à ne consulter que ces quelques lettres du duc d'Albe, l'éloquent et impartial historien va trop loin en s'exprimant ainsi. Il concilie les deux écoles, quand le duc d'Albe ne concilie rien et reste seul de son avis. Il faut voir ses lettres, trois ou quatre, et les réponses qu'on fait à ce duc; car Philippe II personnellement s'était refusé à l'entrevue, quoique Montluc, un des assistants, le pressât par lettre, *au nom de la religion*, dit le duc d'Albe, *para beneficio de la religion*, et que le roi de France, Charles IX, dût s'y trouver, mais un roi enfant. Philippe II avait fait partir sans lui sa troisième femme, Élisabeth, fille de Catherine de Médicis, une belle princesse de vingt ans, quand lui en avait quarante, jaloux, ombrageux, redoutant la cour de France, une cour moqueuse, et n'étant présent que par le célèbre duc d'Albe.

Voyons donc les réponses, les premières réponses au

(1) M. Rosseeuw-St-Hilaire, *Hist. d'Esp.*, t. IX, p. 18.

duc d'Albe, brèves, sèches, précises, sans réplique. « Sire, il « faut prendre les armes contre les protestants, dit ce sei- « gneur à Charles IX. — Je n'ai pas envie de ruiner mon « royaume. » On avait fait la leçon au jeune roi, écrit le duc d'Albe, et il la récitait fort bien. « Je sais qui vous retient, « Madame, dit-il à Catherine de Médicis, c'est le chancelier « de L'hôpital. Aucun bien n'est à faire avec ce huguenot. — « Il ne l'est pas. — Si, ma mère, il l'est, répond Élisabeth; « il l'était avant mon départ de France et chacun le savait. — « Ma fille, vous êtes bien espagnole. — C'est mon devoir; « il faut renvoyer le chancelier. — Jamais. — Mais adoptez « au moins le Concile de Trente, dit le duc d'Albe. — Les « choses, Monsieur, ne se font pas en France comme en « Espagne. J'assemblerai des évêques, des conseillers d'État, « des membres du Parlement, et nous verrons. — Mais « l'hérésie fait les plus grands progrès. — Au contraire, « nous gagnons du terrain; et, si vous voulez, faisons une « Ligue, mais en nous associant l'empereur d'Allemagne. » Elle savait trop bien que la situation de l'empereur en Allemagne, un empereur électif, Autrichien, président plutôt que maître d'une république féodale, enchaîné d'ailleurs par la *paix d'Augsbourg,* ne lui permettait pas d'accepter. « Mais « le protestantisme, s'écria enfin le duc d'Albe, n'est qu'une « secte de coquins, *una bellaqueria,* et si le roi de France « veut perdre un jour son royaume, le roi d'Espagne ne se « soucie pas de perdre le sien (c'est-à-dire les Pays-Bas). Il « y a deux moyens de détruire le mal..... » Et la reine-mère d'ouvrir de grands yeux et d'écouter; car la chose qu'on

allait proposer, écrit le duc d'Albe, *avait été concertée* avec le M^al de Montluc, avec le duc de Montpensier et avec le C^al de Bourbon. « Ces moyens, Madame, sont ceux-ci : 1° Donner « ordre aux gouverneurs de province, tous dévoués, hormis « deux, d'expulser immédiatement les ministres et fauteurs « de cette *coquinerie;* 2° Couper la tête, pour en finir, à cinq « ou six seulement que je connais. » C'est ce qu'il fit lui-même, trois ans après, dans la Flandre, sur les C^tes d'Egmont et de Horn, et sur bien d'autres. Catherine cette fois ne répondit rien; elle garda un profond silence (1)...

Le lendemain et les jours suivants, on la trouva très-changée. Elle ne voulut plus traiter de ces questions, si ce n'est dans sa maison à elle, et non dans l'hôtel de la cour d'Espagne. Elle ne parla que de mariages : mariage de Don Carlos, fils de Philippe II, avec Marguerite de France; mariage de la princesse de Portugal avec le duc d'*Orléans,* plus tard duc d'Anjou et Henri III, et ce duc d'*Orléans* était là, plus jeune que le roi Charles IX. « Voilà le remède au mal, « dit-elle, une plus grande union entre les cours catho- « liques. » Et, de la pièce très-petite où l'on causait, elle se tournait pour regarder la fête, préparée sur la place de Bayonne.

On ne pouvait montrer plus d'indifférence. Le duc d'Albe

(1) Papiers du C^al Granvelle. Lettres du duc d'Albe, surtout celle du 21 juin.

n'en revenait pas ; le C^al Granvelle, dont nous avons une lettre à Philippe II, du 19 juin, pendant les entrevues, en gémissait, sans en être aussi étonné. Le duc d'Albe en resta là ; il sembla quitter la partie et abandonner Catherine à son système de bascule, à son malheureux sort. Sa dernière lettre à Philippe II ne parle plus de Catherine et de l'entrevue ; il y renonce. Il n'est question que de Marie Stuart, qui est disposée, dit-il, à épouser le fils de Marguerite Lennox (Henri Darnley).

Mais ici se posent, pour compléter l'histoire, fixer les doutes, bannir les obscurités et faire éclater la lumière, les grandes archives de Simancas, établies par Phillippe II même trois ans auparavant. Le savant Lafuente, historien moderne de l'Espagne, ne les a pas vues sur ce point ; il y apportait moins d'intérêt. Il se borne à dire, relatant sans doute ce qu'on pensait également en Espagne, « que le bruit « courut, *y es fama*, que dans ces conférences de Bayonne « on avait décidé de nouvelles Vêpres-Siciliennes contre les « huguenots de France, *unas Visperas-Sicilianas con los « hugonotes de Francia* (1). »

Il a certes bien raison de constater ce bruit, intuition publique de vérité. Seulement on ne pouvait rien exécuter, en matière si grave, avec un prince de quatorze à quinze ans, majeur comme roi, mais enfant, sans volonté, sans ex-

(1) Lafuente, *Hist. d'Esp.*, t. VII, p. 78, l. II.

périence, et ne pouvant couvrir personne de sa haute responsabilité. Le duc d'Albe d'ailleurs était-il seul à Bayonne avec la reine Elisabeth? N'y avait-il pas d'autres seigneurs, possédant au même degré peut-être la confiance de Philippe II, et peut-être aussi ayant donné prise aux soupçons qu'enregistre Lafuente? Les lettres nouvelles que nous avons trouvées à Simancas, au nombre de six, depuis le 3 février 1565, c'est-à-dire, dès la première demande d'entrevue faite par Catherine, jusqu'au 24 août de la même année, citent d'autres personnages très en faveur aussi auprès du roi et qui étaient du voyage : c'est don Juan de Acuna, capitaine-général de la province de Guipuzcoa et alcade de Fontarabie, celui que Philippe II charge de tout préparer pour l'entrevue, et qui, le 17 juin, écrit qu'il lui a envoyé une relation de tout ce qui s'est passé dans sa province; c'est Francès d'Alava, un seigneur que Philippe II, dans ses missives, n'appelle que par son prénom, avec les termes d'une amitié familière, et qui fut de toutes les entrevues et dans tous les secrets. Avec lui, avec Francès d'Alava, nous avons l'explication de la correspondance écourtée du duc d'Albe. Voici les faits :

Le duc d'Albe continua ses entretiens avec Catherine de Médicis. Il n'était pas homme à lâcher pied sitôt, ayant un auxiliaire comme Elisabeth de France, une fille aimée et belle, que Catherine désirait tant de voir, dont elle était fière, et qui — le duc d'Albe nous le dit — savait parler. Mais il n'écrivit plus; il crut sans doute qu'il valait mieux

ne pas écrire; que ce qu'il avait dit ne pouvait rien compromettre, et qu'une continuation de détails épistolaires eût peut-être tout compromis. Les lettres connues sont toutes de Bayonne, et par conséquent du mois de juin, mois de l'entrevue, quoique les deux dernières soient sans date; et, voici que, le 4 juillet suivant, quand la cour d'Espagne rentre et qu'on est déjà à Saint-Sébastien, Francès d'Alava écrit à l'illustrissime Francesco de Eraso, qui n'est rien moins que le ministre d'État de Philippe II en Espagne: « *Monseigneur, le Duc d'Albe fera savoir à Sa Majesté et* « *à Votre Excellence ce qui a été concerté à Bayonne.* » Nous savons tous un peu l'espagnol; mais c'est M. Magnabal qui a traduit nos lettres avec son autorité dans tout ce qui concerne la littérature et la langue espagnole. « *El du-* « *que de Alva significara a Su Majestad y a vuestra si-* « *gnoria lo que ha concertado*, etc. » Donc, entre les lettres du duc d'Albe, insérées dans les Papiers du cardinal Granvelle, et le 4 juillet, il y eut d'autres entretiens à Bayonne, il y eut du nouveau à Bayonne, et c'est avec la reine très-chrétienne, dit-on, avec Catherine de Médicis, *con esta reyna christianissima.*

J'avoue que je tremblais d'émotion, quand je vis cette révélation de Francès d'Alava, sur un sujet où l'on se passionne encore de part et d'autre, plein de contradiction et de controverse. Et la chose était certaine, arrêtée. La jeune reine Elisabeth montrait un contentement, une ferveur d'exécution incroyables, *mostrar Su Majestad contenta-*

miento, *y erbor principalmente en la esecucion*, Lui-même, Francès d'Alava, en sa qualité de vassal du Christ, *Christiano basallo*, recommandait au ministre cette entreprise, *se emplee como yo*, en lui baisant respectueusement les mains, *y besa las illustrissimas manos*. C'était l'esprit des croisades qui vivait encore en Espagne, parce qu'on avait oujours des Maures chez soi ou devant soi, et c'était une croisade, la pire de toutes, qui avait été résolue aux derniers jours de l'entrevue de Bayonne. « *Ah!* s'écrie Francès « d'Alava, aveuglé par sa passion ultra-chrétienne, *l'entre-* « *prise sera un grand service pour Dieu, seria en arto ser-* « *vicio de Dios* ; » et pour la préciser, il emploie un mot sinistre, d'une effrayante élasticité : « *On martellera ces* « *gens-là*, dit-il, *que an de martillar estos eresiarcos.* » Se bornera-t-on à eux, quoique ce soit déjà trop ? Non ; on ira chercher et on frappera ceux qui ne sont pas hérétiques de nom, mais qui le sont en réalité, c'est-à-dire, on le voit bien, Michel de l'Hôpital et son parti des philosophes ou politiques, « *y otros que aunque no tienen nombre dello, lo son* (1). »

La lettre de Francès d'Alava n'est pas longue, vingt-deux lignes, mais elle est écrasante ; et, s'il faut la corroborer par une lettre plus longue, un témoignage plus étendu et plus auguste, comprenant dix grandes pages de manuscrit, voici Philippe II, le grave et invisible Philippe II qui

(1) Archiv. de Simancas, secrétariat d'État, liasse 147, f° B, ann. 1565.

va parler, qui va résumer les premières et décourageantes dépêches du duc d'Albe, résumer ensuite les dernières conversations, et les dire à qui ?... Au pape même, par l'ambassadeur d'Espagne, auquel il écrit de sa campagne au *bois de Ségovie*, le c^al^ Pacheco. C'est la dernière de nos lettres, du 24 août 1565, et la meilleure. Je dis la meilleure, non pas précisément par ce qu'elle est du roi, non pas qu'elle soit plus forte que celle de son ami Francès, mais parce qu'elle fait la distinction entre la guerre civile, la prise d'armes, les batailles toujours désastreuses, dont Catherine ne voulait à aucun prix, et un autre remède auquel on s'était arrêté. « Prendre les armes, dit Philippe II, » ce qui voulait dire faire la guerre de rues, livrer de nouveau les campagnes aux gens de guerre et à l'invasion des étrangers qui vient toujours s'y joindre, — « c'était une mesure qu'on re-
« gardait comme la destruction et la ruine du royaume de
« France, *era la destruycion y la ruina de aquel reyno.*
« La reine-mère aimait mieux un autre chemin... Mais,
« ajoute-t-il, on parvint à lui démontrer clairement qu'elle
« reculait par le chemin qui était de son choix, au lieu
« d'avancer, et qu'il fallait en suivre un autre. » Fut-elle persuadée ? « Oui, répond Philippe II au cardinal Pacheco,
« *se persuadio la reyna Madre,* et elle se déclara résolue à
« porter remède aux choses de la religion, *y resoluio muy*
« *de veras a poner remedio a estas cosas de la religion.* »

Mais quel remède, si sa politique à double face, ses colloques, son double jeu ne suffisaient plus et si elle refusait obstinément une nouvelle guerre civile ? Evidemment le

remède du duc d'Albe, le remède que ce seigneur avait imaginé avec trois chefs du parti catholique.

Voilà pourquoi elle voulut le dire devant quelques-uns de ses conseillers catholiques, ceux-là sans doute, *delante de algunos consejeros suyos catholicos*, ainsi que devant don Juan Manrique, qui descendait de cet illustre Gonzalès, père des *sept enfants de Lara*, et enfin devant le duc d'Albe, *y del duque de Alva* (1). Il y est, et par conséquent il n'a pas tout dit dans les lettres de la correspondance Granvelle.

Voilà pourquoi Philippe II s'écrie en triomphant, que le jour où l'on voudra apporter le remède, le sien incontestablement, le remède aura son effet : ce qu'il ne dirait point des armes et de la guerre, dont le succès est incertain : *que el dia que lo quisiere remediar, esta remediado* (2).

Je multiplie les pourquoi ; mais les pièces sont là, je les analyse, et je tire les conséquences. Voilà pourquoi, dirai-je donc, cette résolution fut tenue secrète, et si secrète, qu'aucune autre personne ne l'entendit que les personnes présentes, *esta résolucion fue tan secreta, alla que ninguna persona la entendio sino los que estavan presentes*. La raison en est donnée par Philippe II : c'est que, pour l'application du remède, il y aurait autant de difficulté dans une

(1) Arch. de Sim., secr. d'État, liasse 898, f° 92.

(2) Même lettre.

plus grande confidence qu'il y a de facilité avec le secret : c'est un bon médecin Philippe II, il veut à tout prix guérir ses malades : *porque, a entenderse, auria dificultad tan grande a remediarlo, quanto con el secreto la facilidad.*

Philippe II se défie même, qui le croirait ! du Pape, à qui sa lettre doit arriver. « Que Sa Sainteté ne communique la « chose à personne, *y asi su Santidad no comunicarlo a « persona;* » pas même à qui ? On ne devinerait point : « pas même aux rois très-chrétiens — le mot est au pluriel « — *ni tan poco a los reyes christianisimos,* » désignant Charles IX et ses frères, à qui il ne faut pas même s'en ouvrir *non plus, ni tan poco.* — C'était là le prodige machiavélique, de leur faire exécuter soudainement ce qu'on aurait préparé longuement (1).

On comprend maintenant le mot terrible de *Martillar*, émané de Francès d'Alava, et le silence de Catherine aux autos-da-fé que proposait le duc d'Albe, silence de réserve intime et non de dénégation. Catherine et lui avaient fini par s'entendre, et les papiers de Granvelle valaient moins par les notifications que par les réticences. Que l'habile directeur des archives d'Espagne, M. Barthélemy Diaz, reçoive ici publiquement l'expression de ma gratitude ! La vérité est faite, et il n'y aura plus à y revenir. Aucune lettre inédite de Catherine ne pourra infirmer, je crois, les déclarations mystérieuses de Bayonne. Les nuages sont dissipés ; le sphinx n'a plus d'énigmes, il est vaincu et découvert.

(1) Mém. Arch. Même lettre de Philippe II au Cat Pacheco

Bientôt par conséquent, Michel de L'Hôpital et ses amis les politiques seront écartés et renvoyés, pendant que les exécutions en masse commenceront en Brabant; bientôt le courrier du roi d'Espagne, dont parle Brantôme dans la *Vie de Coligny*, Jean Bourachio, qui attend les événements à Paris, pourra partir en toute hâte; il pourra faire le voyage, de Paris à Madrid, dans trois jours et trois nuits, un miracle de *train rapide* à cette époque, et annoncer à Philippe II le pendant des massacres de Flandres. Tout devait peu à peu arriver, pas tout de suite, selon les occasions et le temps, sans rien préciser d'avance; mais cela devait arriver, cela arriva, et Catherine de Médicis est bien la grande coupable. Qui oserait s'en plaindre? Que pourrait gagner le catholicisme à vouloir blanchir une telle figure? Et d'autre part, la religion n'a rien à voir dans les fautes des hommes, si ce n'est pour les juger toutes, les proscrire et les condamner.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Archivo grâl de Simancas. Estado, Legº nº 898, fº 106.

COPIA DE MINUTA CARTA DE SU MAJD. AL COMENDADOR MAYOR DE CASTILLA.

EL REY,

Dos cartas vuestras he recibido la vna de XX de deziembre y la otra de V de Enero, y el secretario Gonzalo Perez me ha hecho relacion de las que a el le aueis scripto y de los auisos de Roma y de otras partes que con ellas le embiastes, lo qual todo he holgado de entender, y por la primera la particularidad de lo que se auia tratado y resuelto sobre la yda del Marques de Pescara a la ysla de Corçega, y holgue mucho de que vos os hallassedes presente a la platica, por que se quan bueno seria vuestro voto, y pues todos fuistes tan conformes como mescriuis, por las razones, que se representaron, en que por entonçes no conuenia que el Marques passasse a la dicha ysla sino que se boluiesse a Milan hasta que yo mandasse otra cossa, no ay por agora que replicar a ello, sino que a mi tambien me ha paresçido lo mismo, y quando le embiare a mandar lo que haura de hazer se os auisara dello si todauia estuuieredes en Italia para que lo sepais como es razon. Lo que mas ay que deziros es, que ha mucho dias que la Christma Reyna madre del Rey de françia mi hermano, etc.

Archives générales de Simancas. Secrét. d'État, Liasse n° 898, f° 106.

COPIE D'UNE MINUTE DE LETTRE DE SA MAJESTÉ, AU GRAND COMMANDEUR DE CASTILLE, 3 FÉVRIER 1565.

LE ROI.

J'ai reçu deux lettres, l'une du 20 décembre et l'autre du 5 janvier; le secrétaire Gonzalo Perez m'a fait la relation de celles que vous lui avez écrites, à lui, et des informations de Rome et d'autres pays que vous lui avez envoyées avec elles, et j'ai été bien aise d'apprendre tous ces renseignements, de savoir par la première lettre le point particulier de ce qu'on avait traité et résolu sur l'envoi du marquis de Pescara à l'île de Corse. Je suis très-content que vous ayez été présent à l'entretien, parce que je sais combien votre vote serait bon ; et puisque vous avez été tous aussi d'accord que vous me l'écrivez, par les raisons qui se sont exposées, que pour le moment, il ne convenait pas que le marquis passât à la dite île, mais qu'il rentrât à Milan, jusqu'à ce que j'ai ordonné autre chose, il n'y a pour le moment rien à repliquer à cela, si ce n'est que c'est aussi mon opinion. Et quand je lui enverrai ce qu'il faudra faire, je vous en aviserai, si vous êtes encore en Italie, afin que vous le sachiez comme de raison. Ce que j'ai de plus à vous dire, c'est qu'il y a plusieurs jours la Reine très-chrétienne, mère du Roi de France, mon frère, etc.

Archivo grâl de Simancas. Estado, Leg°, n° 898, f° 105.

COPIA DE MINUTA DE CARTA DE SA MAJD. AL COMMENDADOR MAYOR DE CASTILLA ; DE MADRID A 3 DE FEBRERO 1565.

EL REY,

Muchos dias ha que la Reyna Christma madre del Rey de Françia mi hermano, me ha embiado a dezir, assi por medio de su embaxador que aqui reside, como de otras personas, señaladamente de mis embaxadores que alli han residido, que ella desseaua mucho que nos viessemos en la Frontera de Perpinan, o de Bayona, y aunque yo la quiero tanto que holgaria mucho de verla y conosçerla, y por dalle el contentamiento que ella reçibiria de verse con la Reyna mi muger, y su hija todauia no me he resuelto en ello, assi por no dar lugar mis negocios y occupaçiones forçosas que aqui tengo, como por otras causas que me lo han estoruado agora ultimamente viendo que se acercaua a las fronteras destos Reynos, y que estaua ya en Monpeller, me ha tornado a instar sobre estas vistas, diziendo y encaresciendo el gusto y contentamiento que reçibira de verse con la Reyna mi muger, agora que se offresce la occasion de estar tan çerca, que quiça en muchos dias no se offresçera otra semejante, y que si yo pudiesse tambien hallarme en ellas seria su contentamiento cumplido : visto esto y la instançia que la Reyna mi muger me ha hecho tambien sobre ello, y por satisfazellas a entrambas en este su desseo, le he mandado responder a la dicha Reyna Christma que yo huelgo mucho de que la Reyna mi muger se vaya a ver con ella a la parte de Fontarrauia, y que yo no me puedo hallar en estas vistas, por las forçosas occupaçiones que aca tengo, y assi plaziendo a nuestro Señor las dos Reynas se veran esta primauera, de lo qual os he querido auisar con tiempo, por que podria ser que por alla se publicasen las dichas vistas y se tomassen

y entendiessen de otra manera que ellas son, y por que vos tengais entendida la verdad de lo que açerca desto passa, y podais por vuestra parte, darlo assi à entender à las personas que os paresçiere conuenir, por que no se juzgue à otra fin fuera del que se ha tenido. Que seria del inconueniente que podeis considerar, y auisarnos eys de lo que sobrello se offreçiere, que holgare de entenderlo.

De Madrid a de Hebrero, 1565.

Archives générales de Simancas. Secrétariat d'État. Liasse n° 898, f° 105.

COPIE D'UNE MINUTE DE LA LETTRE DE SA MAJESTÉ AU GRAND COMMANDEUR DE CASTILLE, MADRID LE 3 FÉVRIER 1565.

LE ROI,

Il y a plusieurs jours que la Reine très-chrétienne, mère du Roi de France, mon frère, m'a envoyé dire, tant par l'intermédiaire de son ambassadeur résidant ici que par d'autres personnes et principalement par celles de mes ambassadeurs qui ont résidé là bas, qu'elle désirait beaucoup que nous puissions nous voir sur la frontière de Perpignan ou de Bayonne. Quoi que je l'aime beaucoup et que je sois bien aise de la voir et de la connaître, et de lui procurer le contentement qu'elle éprouverait de se voir avec la Reine, ma femme et sa fille, je n'ai pu encore m'y résoudre, soit que mes affaires et mes occupations forcées ne me l'aient pas permis, soient que d'autres causes m'en aient détourné. Maintenant, voyant qu'elle s'approchait finalement des frontières de ces royaumes et qu'elle était déjà à Montpellier, elle a renouvelé ses instances relatives à ces entrevues, en disant et vantant le plaisir et le contentement qu'elle éprouverait de se voir avec la Reine, ma femme, puisque l'occasion se présente maintenant de se trouver si près, et qu'il se passera peut-être de nombreux jours avant qu'il s'en offre une autre de semblable, et que si

Tout dernièrement voyant qu'elle s'approchait

je pouvais me trouver aussi dans ces entrevues, son contentement serait complet ; vu ces raisons et les instances que la Reine, ma femme, m'a aussi adressées à ce sujet, et pour les satisfaire toutes deux dans leur désir, j'ai fait répondre à ladite Reine très-chrétienne que je suis bien aise que la Reine, ma femme, aille la voir du côté de Fontarabie ; que pour moi je ne pouvais me trouver à ces entrevues par suite des occupations forcées que j'ai ici. Ainsi, s'il plaît à Notre Seigneur, les deux Reines se verront ce printemps. J'ai voulu vous en instruire à temps, parce qu'il pourrait arriver qu'on divulguât par là les dites entrevues, et qu'on les prit et les comprit autrement qu'elles ne sont et pour que vous sachiez la vérité sur ce qui passe à ce sujet. Vous pouvez, pour votre part, le donner à entendre ainsi aux personnes qu'il vous semblera convenable, afin qu'on n'attribue pas à la chose d'autre fin que celle qu'on s'est proposée : ce serait un inconvénient que vous pouvez vous figurer, et vous devez nous aviser de tout ce qui se présentera à cet égard, je serai bien aise de l'apprendre.

Madrid, le février 1565.

Archivo grâl de Simancas. Estado, Legº, nº 145, fº 68,

/vi /h

COPIA DE UN DOCUMENTO EN CUYA CARPETA DICE « COPIA DE LO QUE SU Md SCRIBIO A DON JUAN DE ACUÑA, EN 22 DE MARÇO DE 1565. »

EL REY,

Don Juan de Acuña nuestro capitan general de la provincia de Guipuzcoa y alcalde de Fuenterrania ya teneis entendido como la serenisima Reyna mi muy chara y muy amada muger va a verse en la frontera de Françia con la xpma reyna su madre la qual partira de aqui a los VIII de abril y por que ha de detenerse algunos dias en yrun antes de llegar alla y sera neçesario prevenir y traçar desde luego El aposento que ha de tener y ser palaçio y de la manera que podra ensancharse porque segund hemos entendido no ay ninguna casa que sola sea vastante ni aproposito, mayormente hauiendo de venir alli el duque de Orliens, y ser aposentado dentro del dicho palaçio y a su buelta otras personas que podria ser viniesen con ella, os mandamos que luego que esta reçibais, os partais y vais a la dicha villa, y por vista de ojos, veais y visiteis que casas ay en ella, y qual sera mas conviniente, para en que pose la dicha sermа Reyna, y si çerca della ay otras adonde se pueda hazer y echar pasadizos y que pieças y aposentos tienen cada vna dellas y de que largo quadro y altura haziendo que se mida, por vn maestro que lo entienda, y embiadnos la traça, y mesura dellas y relaçion puntual de todo con este correo que no va a otra cosa, y asi mesmo nos avisareis que casas ay, otras alli donde puedan posar los perlados y caualleros
/o que fueren en acompanamiento de la dicha sermа Reyna y que distançia ay dellas a la que ha de ser palaçio y las otras calidades y particularidades

dellas, y encargos tengais mucho cuidado de que para entonçes este bien vasteçida y proveida essa tierra de todo lo neçessario.

De Madrid A XXII de março 1565. — Yo el Rey.

Archives générales de Simancas. St d'État. Liasse nº 145, fº 148.

COPIE D'UN DOCUMENT SUR ~~L'ENVELOPPE~~ DUQUEL IL EST DIT : COPIE DE CE QUE SA MAJESTÉ ÉCRIT A DON JUAN DE ACUÑA, LE 22 MARS 1565.

Ile dos

LE ROI,

Don Juan de Acuña, notre capitaine général de la province de Guipuzcoa et alcalde de Fontarabie, vous savez déjà que la Sérénissime Reine, ma très-chère et très-aimée femme, vient se voir, sur la frontière de France, avec la Reine, très-chrétienne, sa mère, qu'elle partira d'ici vers le 8 avril, qu'elle s'arrêtera quelques jours à Irun, avant d'aller plus loin. Il sera donc nécessaire de se précautionner et de chercher immédiatement l'habitation qu'elle doit occuper et qui doit être un palais, ainsi que la manière dont elle pourra être agrandie. En effet, d'après ce que nous avons appris, il n'y a aucune maison qui, seule, soit suffisante, ni convenable, alors surtout que le duc d'Orléans doit y venir et être logé dans le dit palais, et qu'à ~~leur~~ tour, il pourrait se faire que d'autres personnes vinssent avec lui. Nous vous ordonnons qu'immédiatement, après avoir reçu cette lettre, vous partiez et vous vous rendiez dans ladite ville, que de vos propres yeux, vous voyiez et visitiez qu'elles maisons il y a, et quelle serait la plus convenable pour le séjour de la dite Reine Sérénissime ; si, auprès de celle que vous avez choisie, il y en a d'autres où l'on puisse établir et construire des passages ; quel nombre de pièces et d'appartemens peut avoir chacune d'elles, qu'elle en est la contenance et la hauteur ; que tout soit mesuré par un maître qui s'y entendra, et envoyez-nous les plans et les mesures et la relation ponctuelle de tout par ce

/so

A son retour (de la Reine)

courrier qui ne vient pas à d'autre fin. Vous nous aviserez en même temps qu'elles autres maisons il y a, où pourront loger les prélats et les chevaliers qui accompagneront la dite Reine Sérénissime, vous nous direz la distance qui les sépare de celle qui doit être le palais et toutes les autres circonstances et particularités qui les caractérisent. Je vous charge d'apporter le plus grand soin à ce que cette contrée soit, pour ce moment, bien approvisionnée et pourvue de tout le nécessaire.

Madrid, le XXII mars 1565. — Moi, le Roi.

Archivo grâl de Simancas. Sria de Estado. Legº 146, fº 169.

COPIA DE CARTA DEL REY D. FELIPE II. A LA REINA MADRE DE FRANCIA FHA EN VALLADOLID A 5 DE MAYO DE 1565.

Señora,

Auiendome dado el embaxador San Sulpicio un despacho de don Frances entendi por el que V. Magd. le avia dicho que aunque madama de Vandoma y el principe de Condé viniesen à Bayona no verian a la reyna y no me puedo perzuadir que San Sulpicio aya scripto à V. Magd. las vezes que yo le he hablado y hecho hablar tan claramente en esta materia diziendole que sy venian estos u otras personas sospechosas como al principio que se trato destas cosas se me ofrecio por V. Md. por punto principal para que yo no hallase yuconveniente en el hazerse porque sy el dicho embaxador hubiera hecho el oficio conforme a lo que se le ha dicho no podria creer que V. Md. consentiesse venir tales personas y siendo esto de la calidad que es aunque con el ultimo despacho que escrivi a don Frances le mande hablasse a V. Md sobresto yo no he querido dexar de hazer este oficio con V. Md. por lo que desseo dalle contentamiento juntamente con el que se que recibira la reyna mi muger; y por los otras cosas que V. Md. me tiene escriptas y auisar a V. Md, que viniendo personas sospechosas, la reyna no yra ny yo se lo consentire, ny ella lo querra. Y esto no es poner tassa en las personas que han de estar con V. Md. y el rey, mi hermano sino en las que han de ver à la reyna mi muger ni hazer excepcion de personas sino de religiones. Aqui auémos llegado buenos y quedamos con salud y por el tiempo santo que ha sido no nos auvemos podido dar mas prisa. Nuestro senor, etc.

Al margen de letra del Rey dice lo siguiente : — Esto esta muy bien

Ce document, comme on le voit par la note de la fin, est la copie d'une minute.

Ari

Il manque qq. chose ici; le texte ne donne pas de sens. Philippe II dit qu'il l'indique comme condition sine qua non. De l'entrevue que Mme de Vendôme (Jeanne d'Albret) et le prince de Condé ne viendraient pas.

solo he dexado de poner algunas palabras que nos quitan la sustancia. Paresceme quel negocio no es de manera que no se pueda apretar menos.

Archives générales de Simancas.—Secrétariat d'État.—Liasse 146, f° 169.

COPIE D'UNE LETTRE DU ROI PHILIPPE II A LA REINE-MÈRE DE FRANCE, DATÉE DE VALLADOLID, LE 5 MAI 1565.

MADAME,

L'ambassadeur San Sulpicio m'a remis une dépêche de Don Frances, il m'a appris que Votre Majesté lui avait dit que, lors même que Madame de Vendôme et le prince de Condé viendraient à Bayonne, ils ne verraient pas la Reine. Pour moi, je ne peux me persuader que San Sulpicio ait écrit à Votre Majesté toutes les fois que je lui ai parlé et que je lui ai fait parler si clairement sur cette matière, lui disant que si ces personnes y venaient ou d'autres personnes suspectes, comment dès le principe, quand on traita de ces choses, Votre Majesté m'avait offert le point principal, pour que je ne trouve aucun inconvénient à leur réalisation. En effet, si ledit ambassadeur avait fait son office conformément à ce qui lui a été dit, je ne pourrais croire que Votre Majesté consentît à laisser venir de pareilles personnes : et le fait étant de la qualité qu'il est, même après avoir écrit à Don Frances, dans ma dernière dépêche, avec ordre d'entretenir Votre Majesté à ce sujet, je n'ai pas voulu, moi, laisser de ~~remplir cet office~~ à l'égard de Votre Majesté par le désir que j'éprouve de lui donner du contentement en même temps qu'en recevra la Reine, ma femme. Et quant aux autres choses que Votre Majesté m'a écrites, j'ai voulu informer Votre Majesté que si des personnes suspectes venaient, la Reine n'y irait pas, moi je n'y consentirais pas, et elle

cet S. Sulpice
de Sulpice
l'ambassadeur
France

faire cette démarche

non plus ne le voudrait pas. Ce n'est pas là vouloir taxer pour les personnes qui doivent être avec Votre Majesté et avec le Roi mon frère, mais bien pour celles qui doivent voir la Reine, ma femme ; ce n'est pas faire une exception de personnes, mais bien de religions. Nous sommes arrivés ici bien portants et sommes tous en bonne santé, et à cause du saint temps qui vient de passer, nous n'avons pu mettre plus d'empressement que Notre-Seigneur, etc.

A la marge, de l'écriture du Roi se lit ce qui suit : C'est très-bien, on a seulement laissé d'insérer quelques mots qui ne changent pas la substance. Il semble que l'affaire n'est pas de telle manière qu'on ne puisse la serrer moins.

spécifier

nature

pas montrer un peu de sagesse.

c.à.d. être moins raide,

Archivo grâl. de Simancas. Srîa de Estado. Legº 147, fº 186.

COPIA DE CARTA AUTOGRAFA DE D. JUAN DE ACUÑA AL IMO FRANCISCO DE ERASO FHA EN FUENTERRABIA A 17 DE JUNIO DE 1565.

ILLE SEÑOR,

Yo me e atrebido a escrebir a Su Majd. la Relacion de la bista de la Reyna nuestra señora y su madre y de la benida del duque de Orliens y si a v. m. le pareçe que Su Majd. no gustara dello le supplico mucho que no le de esa carta que ba de mi mano escrita que en el sobre escrito la conocera. v. m. esotra carta es para abisar a Su Madj. de lo que aquellas personas que yo abia enbiado fuera an traydo de nuebo lo qual certifican por muy çierto Su Madj. probeera lo que mas fuere servido.

La Reina nuestra señora ba muy contenta por berse en poder de su madre y esta corte ba tan descontenta chicos y grandes quantos en ella ban que yo les e abido gran lastima/mas todo se ternia por bien enpleado si dello se sacase el fruto que esperamos y deseamos. An me dicho que a la buelta berna con su majd. la rreyna de françia a Yrun y que se deterna alli un dia. Yo e procurado de rregalar asi a los de vna corte como de la otra que aca an estado lo mejor que e podido y pues v. m. tiene entendido el gasto tan grande que se me a ofreçido en esta jornada supplico a v. m. la represente a Su Majd. pues para las cosas de su serviçio trigo en poco el gasto de mi hazienda y asi tengo esperança que v. m. que lo remediara aziendome la merced que me a ofreçido.

Yo e ynbiado poder para reçebir en mi nombre los dos mill y seyszientos y beynte y seys Res de lastar como v. m. me lo escribio y asi suplico a v. m. que mande que los entregue a la persona que le mostrare el poder y le diere carta de pago que para en este tienpo por poco que sea lo tendra onbre en mucho, el onbre que enbie con los demas an benido lo que diçen que allaron es esa Relaçion y que es çierto que aquella

armada iba pagada y a costa del Rey aunque llebaban el nonbre del almirante.

El capitan enRique me a enbiado ese largo proçeso que aunque lo mas del toca a Portugal lo demas toca a Su Majd. este onbre trae gran solicitud en buscar de todas partes abisos yo procurare de entretenerle : el bino a berse conmigo y para tenerle contento y mas prenda le di mil Reales porque segun me dio a entender abia echo gasto en ir a los puestos este dinero dîo auzillo prestado v. m. de orden como para estos negoçios se probea y para coReos porque no estoy muchas vezes tan probeido como querria para serbir con mi azienda a Su Majd. tanbien se me debe çiento Reales que di para llebar estos pescados ultimos y aunque el secretario oyo me escribio lo probeeria hasta ora no los a enbiado y todo el gasto fue a mi costa y tiene la memoria dello v. m. lo mande probeer.

El ultimo capitulo de la carta del capitan enRique entender à v. m. como una espia que a muchos dias que me prendieron que no se a sabido mas della asta ora entendera v. m. adonde a ido a parar a mi me importa mucho ese capitulo para dar notiçia a Su Majd. de como algunos deste lugar de los que ay se fueron a quejar a Su Majd. quando bino el alcalde Ortiz sobre lo de yrun estando mal conmigo viendo que este onbre faltaba y que tenia trato conmigo y io con el en una caseria ynformaron al coRegidor que yo andaba de amores con su muger y que le abia echo matar a su marido y que darian ynformaçion bastante dello el coRegidor estaba mal conmigo y en efeto yzo la informaçion con preguntas muy en perjuizio de la autoridad de mi persona en lo qual no allo la bellaqueria que estos pensaban mas el prendio la muger y asta ora la tiene presa sin açerle cargo la qual abra dos dias que tiene carta de su marido en que le abisan como le lleban en estos nabios que es lo mismo que el capitan escribe y pues esto pasa ansi yo pienso dar notiçia a Su Majd. y pedir mi onor sobre bien fundado.

Besa las manos à V. M. su servidor.

Don Juan de Acuña.

Archives générales de Simancas. Secrétariat d'État. Liasse 147, f° 186.

COPIE D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE D. JUAN DE ACUÑA A L'ILLUSTRISSIME FRANCISCO DE ERASO, DATÉE DE FONTARABIE, LE 17 JUIN 1565.

ILLUSTRISSIME SEIGNEUR,

J'ai ~~pris la liberté d'~~ écrire à Sa Majesté la Relation de l'entrevue de notre Reine et de sa mère et la venue du duc d'Orléans. S'il vous semblait que Sa Majesté n'en fut pas satisfaite, je vous supplie grandement de ne pas lui remettre cette lettre qui vous arrive écrite de ma main et que vous reconnaîtrez par l'~~enveloppe~~. L'autre lettre est destinée à instruire Sa Majesté de ce qu'ont rapporté de nouveau ces personnes que j'avais envoyé, moi, au dehors et ce qu'elles certifient comme très-certain. Sa Majesté pourvoira, comme il lui conviendra le mieux.

La Reine, notre dame, est très-contente de se voir au pouvoir de sa mère; cette cour et tous ceux qui la composent, grands et petits, est si mécontente que j'en ai eu, moi, grande pitié. Mais nous tiendrons tout pour bien employé, si nous pouvons en retirer le fruit que nous attendons et que nous désirons. On m'a dit que, au retour, la Reine de France viendrait avec Sa Majesté à Irun et qu'elle s'y arrêterait un jour. J'ai cherché à traiter le mieux que j'ai pu tous ceux qui ont séjourné ici, tant ceux d'une cour que ceux de l'autre, et puisque vous connaissez la dépense si grande qui m'est incombée dans ce voyage, je vous supplie de vouloir bien la représenter à Sa Majesté. Si, pour ce qui regarde son service, je fais peu de cas du sacrifice de ma fortune, je n'ai pas moins l'espérance que vous saurez y remédier, en m'accordant la grâce que vous m'avez offerte.

J'ai envoyé un pouvoir pour recevoir en mon nom les deux mille six cent vingt-six reaux à recouvrer comme vous me l'avez écrit, aussi, je vous en supplie, ordonnez de les remettre à la personne qui montrera le

pris la liberté d'

Cédulle

De se voir gouverné par la mère, au sens du XVIe siècle. c'est à dire de le voir sous la conscience de la mère, chargé d'elle. x

x Est-ce qu'il n'est pas plus d'après D. Bréauté : ses relations de la mère ? La définition de ce gouvernement ne me semble pas très exacte.

pouvoir et qui donnera une lettre de paiement : car quelque faible que soit la somme, dans ces temps, on la tiendra pour considérable.

L'homme que j'ai envoyé avec les autres est arrivé, cette Relation rapporte ce qu'ils disent avoir trouvé ; qu'il est certain que cette flotte était payée aux frais du Roi, quoique portant le nom de l'almirante.

o l'imbécile! L'almirante c'est l'amiral, Coligny. E.E.

Le capitaine Henri m'a envoyé ce long procès dont la plus grande partie regarde le Portugal et le reste, Sa Majesté. Cet homme apporte une grande sollicitude à chercher partout des informations : je travaillerai à l'entretenir ; il est venu me voir ; pour le rendre content, pour l'avoir plus engagé, je lui ai donné mille réaux, parce qu'il me donna à entendre qu'il avait fait de la dépense en allant aux ports. Cet argent m'a donné un secours fourni par V. M., comme provision pour ces affaires et pour des courriers, parce que je ne suis pas souvent aussi pourvu que je le voudrais pour servir Sa Majesté avec ma fortune. Il m'est dû aussi cent réaux que j'ai donnés pour envoyer ces derniers poissons : le secrétaire oyo m'a écrit qu'il les paierait, mais, jusqu'à cette heure, il ne les a pas envoyés et toute la dépense s'est faite à mes frais, ~~vous vous en souvenez~~, ordonnez de les payer.

Cet argent m'a été prêté par Aquilio (S.) et est vraisemblablement le nom du prêteur. Vous donnerez ordre qu'on pourvoie à ces affaires.

, il (le secrétaire) en a le mémoire, le solde.

Le dernier paragraphe de la lettre du capitaine Henri, vous fera comprendre comment on m'a saisi un espion, depuis plusieurs jours, sans qu'on ait pu rien en savoir jusqu'à ce moment : vous comprendrez où il est allé s'arrêter. Ce chapitre m'importe extrêmement pour donner connaissance à Sa Majesté de la manière dont quelques habitants de cette localité allèrent se plaindre à Sa Majesté, quand vint l'alcalde Ortiz, sur l'affaire d'Irun. Ils étaient mal avec moi, en voyant que cet homme manquait, lui qui avait commerce avec moi, et moi avec lui dans une ferme. Ils informèrent le corrégidor qu'il s'agissait de mes amours avec sa femme, que j'avais fait tuer le mari et qu'ils en fourniraient assez de preuves. Le corrégidor qui était mal avec moi, se livra, en effet, à une instruction, avec des questions très-préjudiciables à l'autorité de ma per-

o l'imbécile!

sonne : il n'y trouva pas la perversité qu'ils pensaient, mais il prit la femme et jusqu'à cette heure, il la retient prisonnière sans s'inquiéter d'elle. Cette femme a reçu, il y a deux jours, une lettre de son mari l'informant comment on l'emporte sur ces navires, c'est la même chose que ce qu'écrit le capitaine et puisque le fait se passe ainsi, je pense en donner connaissance à Sa Majesté et lui demander mon honneur sur le bien fondé (de ma demande).

Votre serviteur vous baise les mains.

DON JUAN DE ACUÑA.

Archivo grâl de Simancas. Srîa de Estado. Legº 147, fº 13.

COPIA DE CARTA ORIGINAL DE D. FRANCES DE ALAVA FHA EN S. SEBASTIAN A 4 DE JULIO DE 1565.

ILLMO SENOR.

El Duque de Alua significara a Su Majd. pã V. S. lo que ha concertado con esta Reyna christianisima lo qual si llegase a efecto seria en harto seruiçio de Dios y del Rey nestro señor temola por la confusion que en ella siento ay algunas vezes y lo que anteveo que an de martillar estos eresiarcas y otros que aunque no tienen nombre dello lo son. Va a Dios y a Su Md. lo que V. S, con su gran prudençia puede considerar en que este proposito se siga y pase adelante lo que prinçipalmente ha de ayudar es mostrar Su Majd. contentamiento y erbor en la esecuçion deste negoçio como christiano basallo y criado de Su Majd. acuerdo a V. S. el lugar grande en que Dios le ha puesto y ansi le suplico pues la ocasion es tal V. S. se emplee como yo me lo doy a entender en ello y mi particular no quiero importunar a V. S. mas por que haria agravio a la confiança que en V. S. tengo cuya Illma persona y estado nuestro señor Guarde.

De San Sebastian IIIIº de jullio 1565.

Illmo Señor

las Illmas. manos de V. S. besa don Frances de Alava.

Archives générales de Simancas. Secrétariat d'État. Liasse 147, fº 13.

COPIE D'UNE LETTRE ORIGINALE DE D. FRANCES D'ALAVA, DATÉE DE S. SEBASTIEN, LE 4 JUILLET 1565.

ILLUSTRISSIME SEIGNEUR,

Le duc d'Albe fera savoir à Sa Majesté et à Votre Seigneurie, les résolutions qu'il a concertées avec cette reine chrétienne ; si elles viennent

à se réaliser, ce sera un grand service pour Dieu et pour le Roi, notre Seigneur. J'éprouve des craintes par le trouble que je sens qu'il y a parfois chez elle, et parce que je prévois qu'on doit marteler ces hérésiarques et d'autres qui le sont, sans en avoir le nom. C'est à Dieu et à Sa Majesté que vont les considérations que Votre Seigneurie peut faire valoir, dans sa grande prudence, pour que cette proposition se poursuive et aille en avant ; ce qui doit principalement aider, c'est le contentement que montre Sa Majesté et son ardeur pour l'exécution de cette entreprise. Comme un vassal chrétien et comme un serviteur de Sa Majesté, je rappelle à Votre Seigneurie la haute situation dans laquelle Dieu vous a placé. Aussi, je vous en supplie, puisque l'occasion est telle, que Votre Seigneurie s'emploie dans cette affaire, comme moi-même je me le donne à entendre ; pour ma part je ne veux pas importuner davantage Votre Seigneurie, ce serait faire injure à la confiance que j'ai en elle. Que Notre Seigneur garde de Votre Seigneurie l'Illustrissime personne et l'état.

que les hérétiques doivent la martiriser (c.-à-d. doivent l'enseigner, l'assommer). Il n'y a pas lu dans le texte, mais il ressort du contexte. On bien l'on pourrait traduire : le juger : doivent nous assommer, nous, c.-à-d. les catholiques.

Saint-Sébastien, le 4 juillet 1565.

Illustrissime Seigneur

D. Frances d'Alava baise les Illustrissimes mains de Votre Seigneurie.

combien il importe à Dieu (c.-à-d. au service de Dieu) et au Roi que le projet se poursuive et soit conduit à bonne fin. Votre grande expérience peut vous le montrer.

Archivo grâl de Simancas. Srîà de Estado Legº 898, fº 92.

COPIA DE MINUTA DE CARTA DEL REY D. FELIPE II AL CARDENAL PACHECO FHA EN EL BOSQUE DE SEGOVIA A 24 DE AGOSTO DE 1565.

Quatro cartas vuestras he reçibido de 11, 22 de julio y primero de agosto y por ellos he entendido entre otros cosas la llegada ay de don Pedro de Avila y el calor y asistençia que le auiades dado para que tanto mayor cumpliese con su comission, lo qual os agradezco mucho y asy holgare que lo continueis siempre en lo que mas ay se detuniere; que en la del conjugio de los sacerdotes de Alemania visto lo que en uestra presençia passo con Su Santidad y el aviso que tengo de mi embaxador de lo que ha passado con el Emperador sobresta materia escriuo a don Pedro lo que vereis por su carta que yo le mando que os la comunique y a vos os ruego y encargo mucho que no dexeis de ayudar por vuestra parte tan biuamente en ello como la calidad y ynportançia del negoçio lo requiere pues sabeis quan a pechos lo tomo y el cuydado con que tengo de estar hasta ver desbaratado lo que en esto se ha temido y con tanta razon tambien respondo a don Pedro sobrel otro punto que lleuo en su ynstruçion sobre las quexas que el Papa tenia y daua continuamente de que yo le desamparaua en lo qual el me auiso de lo que con Su Santidad y con el cardenal Borromeo auia passado y le ordeno como vereis que no passe mas adelante a preguntar ny ofrescer mas de lo que ha hecho de mi parte sino que se entretenga y se cierre asy con Su Santidad como con los suyos esperando auer con lo que ellos salen y quando le salieren con algunas particularidades que el no se alargue a mas de tomar cargo de auisarme dellas porque desta manera se podra venir mejor a lo que se pretende.

He visto lo que passastes con Su Santidad a proposito del socorro de Malta que me paresçio muy bien y muy acertado encaxarle a tan buen proposito lo de la confirmaçion o prorrogaçion del quinquenio de las galeras y siempre que hallarades ocasion para ello no dexeis de dar puntadas a este fin porque me tengo por muy serùido del oficio que en esto hezistes y me terne del que adelante hizieredes y siempre que os hablare el prothonotario o descalço o otro alguno de los de Su Santidad en sus particulares procurareis de encaxar este de la confirmaçion del quinquenio con dezir que ellos la deuen procurar porque seria la cosa con que mas nos obligariau a hazerles merced mayormente auiendo tan justa causa para ello y auisarme heis siempre de lo que en ello huuiere porque holgare de entenderlo.

En lo del conde Anibal pretende que se le deue en Napoles y pide que se lo mande pagar.

La diligençia que hezistes en lo de la Cruzada os agradezco mucho que bien se el trabajo que passais en esse y en los otros negocios que ay se tratan con otro se escriuira lo que en esto huuiere que dezir.

Tambien he holgado que se despache lo que toca a las casas de la orden de sant Geronimo por la denoçion particular que le tengo a esta orden.

La copia de la capitulaçion que Su Santidad hiço con los suizas se recibio y no es tan auentajada como nos la auian figurado y vos hezistes bien en auisarnos dello y embiarnos la dhã copia.

He uisto lo que dezis que Su Santidad ha mandado despachar gratis los despachos que estos dias se han auido señaladamente para los estados de flandes los quales aunque no son de ynterese mio para serviçio de dios y bien conservaçion y augmento de la religion en aquellos estados lo estimo en lo que es razon y azy besareis los pies a Su Santidad sobrello de mi parte y las gracias que se deuen por ello dandole mi carta que para este efecto os embio del tenor

que vereis par la copia della. En lo de la reformaçion de los frailes claustrales he visto la dificultad que se hauia puesto y el medio que se tomo para que viniesse remitido al legado que me ha parescido bien porque aca sera ynformado de la neçesidad que ay y auiendola entendido es de creer que verna bien en el remedio dello como en cosa de tanto servicio de dios nuestro señor y bien y honrra de las religiones y a uos os agradezco mucho lo que aueis trabajado en ello.

He visto lo que escreuistes al virrey de Napoles quando llego tan adelante la enfermedad de Marco Antonio Colona sobre lo de paliano y fue muy aproposito el auisarle y tener con el tan buena correspondençia; mas pues ya Marco Antonio tiene salud y aquello cessa no ay que dezir en ello mas de agradeçeros lo que en este proposito nos acordais.

Eu lo que toca al despacho de los moriscos de Valencia sera bien que continueis en la ynstancia que hazeis conforme a lo que se os ha escripto aunque por otra se satisfaria mas largo a ello.

LOS DIAS PASSADOS os escreui como las vistas de la Reyna mi muger con la reyna christianissima eran para cumplir con el deseo que ambas tenian de verse y gozarse con la ternura de amor que ay y suele auer entre hija y madre todauia despues hallandose alli juntas por sacar algun fruto dellas a dos punctos principales se tuuo fin es a saber al remedio de las cosas de la religion en aquel reyno y a que se hiziesse la aeçeptaçion y execuçion del concilio de Trento en el; en la primera la reyna madre respondio que ya se atendia y que se auia hecho mucho prouecho con la buelta que ella y el rey su hijo auian dado y que poco a poco yuan dando orden al remedio y ganando siempre tierra a lo qual se rrespondio que con el termino que agora se lleuaua antes se veia la perdida que la ganancia y sobre si esto era asi o no huuo muchas demandas y respuestas y estando siempre recelosos de que todo lo que se hazia en este articulo era para hazelles tomar las armas que

entendian era la destruycion y ruina de aquel reyno hizoseles tocar con la mano que no lo pudieron negar que con el camino que se lleuaua se yua siempre perdiendo, y que era menester tomar otro. Mostroseles claramente que mi intencion era dezear ver acomodadas las cosas de la religion en aquel reyno y al Rey en el con entera obediençia con lo qual la reyna madre se persuadio y resoluio a querer muy de veras poner remedio a estas cosas de la religion y delante de algunos consegeros suyos catholicos y del duque de alua y de don Juan Manrrique que quiso que estuuiessen presentes offreçio a la Reyna mi muger de poner remedio con gran breuedad en todo ello y que ne pornia mas dilaçion de tiempo en hazello, que acabar la buelta que agora tenia començada y que queria dezillo alli delante de tantas perzonas por dar mas prendas desto negocie.

La Reina mi muger se contento de tal resoluçion porque se entiende claramente sin auer en ello dubda ninguna que el dia que lo quisiere remediar esta remediado Esta resoluçion fué tan secreta alla que ninguna persona la entendio sino las que estauan presentes por que a entenderse auria dificultad tan grande a remediallo, quanto con el secreto se entiende la facilidad; y asi Su Santidad sera servido no communicallo a persona ni tan poco a los mismos Reyes christianisimos porque no se puedan quexar y tomar por achaque que estando descubierto el negocio se les impide el remedio.

En el otro punto la Reyna mi muger apreto terriblemente a su madre para que hiziese que ce acceptase et conçilio de Trento y executase las cosas en el statuydas en aquel Reyno; en la qual platica entendio que se tenia yntençion de juntar vn conçilio naçional lo qual dio a la Reyna mi muger gran alteraçion y trato de desbaratallo tan apretadamente y por tan buenos medios que en este caso se vino a tomar resoluçion que no se ternia sino que se juntarian algunos perlados personas sanas y aprobadas con algunos letrados de la

mesma calidad para ver en la forma que se haria la dicha acceptaçion sin que fuesse en perjuizio de los privilegios que aquella corona tiene y assimismo de los que tiene la yglesia galicana y que no se tocaria en cosa ninguna de la religion ny derecho divino ni positiuo por que estas fueron las palabras que se expresaron la Reyna mi muger mando luego al duque dalua diese cuenta deste particular al cardenal Santa Cruz, al qual antes que esto estuuiesse resuelto el dhō duque le auia dicho en el estado en que el negocio estaua, y el descontentamiento que se tenia de vello en tan mal termino y que el podria platicarlo con la Reyna madre de la misma manera y representalle el descontento que le auia mostrado, el qual cardenal hizo muy bien el offiçio con la Reyna madre. Pero hase de tener attençion a quel dicho cardenal no esta fuera de parescelle que cônvernia hazer mayor junta de perlados y tratar mas adelante de lo dicho y venir a particularizar cosas de la religion, aunque dize que todo esto auia de ser con sabiduria y liçençia de Su Santidad paresçiendole que se podria tener la mano con los que se juntassen a que llegassen a un cierto termino, sinque pasasse del. Su Santidad deue estar aduertido de que en esto el dicho cardenal se engaña mucho; que si esta junta se hiziese en esta ocasion ni su santidad ni el Rey ni la Reyna su madre ni otro que la misericordia de dios seria poderoso a contenellos dentro destos limites, otros particulares se propusieron y no se quiso admitir ni tratar de ninguno dellos hasta que estos que son los principales estuuiessen acabados y assi con solo auerse tratado y resuelto esto la Reyna mi muger se boluio, de lo qual todo he querido dar por uos cuenta a Su Santidad para que entienda en lo que continuamente nos ocupamos y occuparemos mientra dios fuere servido de darme vida. Del bosque de Segovia a XXIIII de agosto 1565.

Archives générales de Simancas.—Secrétariat d'État.—Liasse 898, f° 92.

COPIE DE LA MINUTE D'UNE LETTRE DU ROI D. PHILIPPE II AU CARDINAL PACHECO, DATÉE DU BOIS DE SÉGOVIE, LE 24 AOUT 1565.

J'ai reçu vos quatre lettres des 11, 22 juillet et du premier août et par elles j'ai appris, entre autres choses, l'arrivée de Don Pedro d'Avila et l'ardeur et l'assistance que vous lui aviez données pour qu'il pût le mieux remplir sa mission, ce dont je vous suis très-reconnaissant ; aussi serai-je bien aise que vous lui continuiez (votre protection) tant qu'il restera. Quant au mariage des prêtres d'Allemagne, vu ce qui s'est passé, en votre présence, avec Sa Sainteté, et vu l'avis que j'ai reçu de mon ambassadeur sur ce qui s'est passé avec l'Empereur relativement à cette matière, j'écris à Don Pedro ce que vous verrez par sa lettre que je lui ordonne de vous communiquer, quant à vous, je vous prie et vous charge avec instances de ne pas cesser de l'aider de votre part aussi vivement que le réclament la qualité et l'importance de l'affaire. En effet, vous savez combien je la prends à cœur et quelle inquiétude j'éprouve jusqu'au moment où je verrai dissipées les craintes que l'on a eues à ce sujet, et avec tant de raison. Je réponds aussi à Don Pedro sur l'autre point que porte son instruction, relatif aux plaintes que formulait et répétait continuellement le Pape de ce que je l'abandonnais. D. Pedro m'a avisé de ce qui s'était passé avec Sa Sainteté et avec le cardinal Borromée et je lui ordonne, comme vous le verrez, de ne pas pousser plus loin ses questions, ni d'offrir plus qu'il n'a fait de ma part, mais de vétiller, de se tenir sur la réserve, tant avec Sa Sainteté qu'avec les siens, dans l'espérance de connaître, par ce qu'ils diront et quand ils le diront, certaines particularités ; de s'en tenir au soin de m'en informer parce que de cette manière on pourra mieux arriver au but qu'on prétend atteindre.

J'ai vu ce que vous aviez fait avec Sa Sainteté, à propos du secours de Malte et cela m'a paru très-bien et très-réussi de rattacher à une si bonne proposition la question de la confirmation ou de la prorogation de la quinquennalité des galères : et toutes les fois que vous en trouverez l'occasion, ne laissez pas déffleurer le sujet, parce que je suis très-satisfait du rôle que vous avez joué dans cette affaire et je me tiendrai pour très-content de celui que vous voudrez y jouer dorénavant. Et toutes les fois que le protonotaire ou un déchaussé, ou toute autre personne attachée à Sa Sainteté vous causeront en particulier, vous chercherez à rattacher l'affaire de la confirmation de la quinquennalité, en leur disant que c'est à eux de la faire, que ce serait la chose par laquelle ils nous obligeraient le plus à leur rendre grâces, surtout en ayant pour cela un motif si juste. Vous devez toujours m'aviser de ce qui se passera à cet égard, parce que je serai bien aise de l'apprendre.

Quant à l'affaire du comte, Annibal prétend qu'on le lui doit à Naples et il demande qu'on en ordonne le paiement. Ce sera le dernier.

Quant à l'activité que vous avez montrée dans l'affaire de la Cruzade, je vous en suis très-reconnaissant. Je sais bien toutes les peines par où vous êtes passé tant dans cette affaire que dans toutes les autres qui se traitent là-bas. On vous écrira dans une autre lettre ce que vous aurez à dire à ce sujet.

J'ai été aussi très-content qu'on ait expédié ce qui touche aux maisons de l'ordre de Saint-Jérôme, par suite de l'affection particulière que je ressens pour cet ordre.

On a reçu la copie de la capitulation que Sa Sainteté a conclue avec les Suisses ; elle n'est pas aussi avantageuse qu'on nous l'avait figurée ; vous avez bien fait de nous en instruire et de nous envoyer ladite copie.

J'ai vu ce que vous dites que Sa Sainteté a fait expédier gratis les dépêches qui se sont écrites ces jours derniers et en particulier pour les Etats des Flandres, dépêches qui ne sont pas d'un intérêt personnel pour

moi, mais que j'estime, comme de raison, pour le service de Dieu, la conservation et le développement de la religion dans ces Etats. Aussi vous baiserez les pieds de Sa Sainteté, de ma part, à ce sujet, et vous lui rendrez les grâces qui lui sont dues à cet égard, en lui remettant ma lettre que je vous envoie à cet effet et dont vous verrez la teneur pour la copie

A la marge de la lettre, le Roi dit ce qui suit :

« C'est ce que je veux, et ce qui est écrit est bien parce que ce n'est pas là une affaire qui me soit particulière, mais qui regarde le service de Notre-Seigneur pour lequel je suis obligé de faire ce que je peux. »

Quant à ce qui regarde la réformation des moines cloîtrés, j'ai vu la difficulté qu'on y avait apportée et le moyen qu'on avait pris pour que l'affaire fut remise au légat, ce qui m'a paru bien, parce qu'on sera ainsi informé de la nécessité qu'il y a et après l'avoir comprise, il est à croire qu'on en arrivera bien au remède dans une chose si importante pour le service de Dieu notre Seigneur, pour le bien et l'honneur des religions. Quant à vous, je vous suis très-reconnaissant de la peine que vous y avez prise.

J'ai vu ce que vous avez écrit au vice-roi de Naples au sujet de *paliano*, quand la maladie de Marc-Antoine Colona fut si grave. C'était fort à propos de l'informer et d'avoir avec lui une correspondance si bonne, mais puisque Marc-Antoine est revenu à la santé et que ce danger cesse, il ne reste plus rien à dire qu'à vous témoigner la reconnaissance pour ce que vous nous avez accordé à cet égard.

Pagliano

Quant à ce qui touche à la dépêche des Morisques de Valence, il sera bien de continuer, dans l'instance que vous introduirez, conformément à ce qui vous a été écrit, puisque de toute autre manière on y satisferait plus longuement.

Ces jours passés, je vous ai écrit les entrevues de la Reine, ma femme, avec la Reine Très-Chrétienne : elles avaient pour but de satisfaire au désir qu'éprouvaient toutes deux de se voir et de jouir de l'af-

fectueuse tendresse qu'il doit y avoir et qu'il y a d'ordinaire entre une fille et une mère. De plus, comme elles se trouvaient ainsi réunis et pour retirer quelque fruit de ces entrevues, on se proposa deux points principaux, savoir : le remède aux choses de la religion dans ce royaume, l'acceptation et l'exécution du concile de Trente. Sur le premier point la reine-mère répondit qu'on y avisait déjà, qu'on avait déjà fait beaucoup de progrès par le voyage qu'avaient fait, elle et le roi, son fils ; que peu à peu ils donnaient des ordres pour le remède et qu'on gagnait toujours du terrain. A cela, il fut répondu que par la lenteur qu'on y apportait maintenant, on voyait, au contraire, qu'on perdait du terrain plutôt qu'on n'en gagnait, et sur le fait de savoir s'il en était ainsi ou non, il y eut beaucoup de questions et de réponses. On craignait toujours que tout ce qui se faisait sur ce point ne fut pour leur faire prendre les armes, mesure qu'on regardait comme la destruction et la ruine de ce royaume. On leur fit toucher de la main, au point de ne pouvoir le nier, que par le chemin qu'on prenait, on perdait toujours du terrain et qu'il était nécessaire d'en prendre un autre. On leur démontra clairement que mon intention et mon désir étaient de voir les choses de la religion réglées dans ce royaume et le roi y jouissant d'une entière obéissance. La dessus la reine mère fut persuadée et elle se détermina à vouloir très-sincèrement porter remède à ces choses de la religion, et devant quelques-uns de ses conseillers catholiques, devant le duc d'Albe et Don Juan Manrique qu'elle voulut avoir présents, elle offrit à la Reine, ma femme, de porter remède à tout cela le plus brièvement; qu'elle n'apporterait plus de retards pour le faire, une fois terminé le voyage qu'elle avait maintenant commencé, et qu'elle voulait le dire là, devant tant de personnes, pour donner plus de gages de sa sincérité. La Reine, ma femme, se contente d'une pareille résolution, parce que l'on comprend clairement, sans qu'il y ait le moindre doute, que le jour où l'on voudra apporter le remède, la chose est faite. Cette résolution fut tenue

si secrète qu'aucune autre personne ne l'entendit que les personnes présentes. Si elle avait été entendue par d'autres, il y aurait pour le remède une difficulté aussi grande qu'il y a de facilité, avec le secret, on le comprend. Sa Sainteté voudra bien ne le communiquer à personne, pas même aux Rois très-chrétiens eux-mêmes, afin qu'ils ne puissent se plaindre et prendre pour prétexte que, l'affaire étant découverte, on les empêche d'appliquer le remède.

Sur l'autre point, la Reine ma femme pressa terriblement sa mère pour qu'elle fit accepter le concile de Trente et pour qu'on exécutât dans ce royaume les résolutions qui y avaient été prises. Dans cet entretien, elle comprit qu'on avait l'intentiou de réunir un concile national, projet qui troubla grandement la Reine, ma femme ; elle se mit à le détruire d'une manière si pressante et par de si bons moyens, que l'on finit par prendre la résolution qu'on ne tiendrait pas de concile, mais qu'on réunirait quelques prélats, personnes sages et éprouvées, avec quelques jurisconsultes de la même qualité, pour voir dans qu'elle forme on ferait ladite acceptation, sans préjudice des prérogatives que possède cette couronne, ainsi que des priviléges de l'Église gallicane, et qu'on ne toucherait en rien aux choses de la religion, ni au droit divin et positif ; telles furent les expressions dont on se servit. La Reine, ma femme, ~~envoya~~ immédiatement au duc d'Albe de rendre compte de ce fait au cardinal Santa Cruz, a qui ledit duc, avant que cette résolution fut prise, avait communiqué l'état où se trouvait l'affaire et le mécontentement qu'on éprouvait de la voir en si mauvaise condition. Il lui avait dit qu'il pourrait en causer avec la Reine mère de la même manière et lui représenter le mécontentement qu'il lui avait témoigné, conduite dont le cardinal s'acquitta fort bien à l'égard de la Reine. Mais il faut observer que ledit cardinal n'est pas contraire à l'avis qu'il conviendrait de réunir un plus grand nombre de prélats et de traiter plus à fonds du sujet, et de s'occuper particulièrement de choses de la religion, quoiqu'il dise que tout cela doit

mande

être fait avec sagesse et avec la permission de Sa Sainteté, il lui paraît que l'on pourrait tenir la main à ce que les personnes qui se réuniront, s'avancent jusqu'à une certaine limite sans pouvoir la dépasser. Sa Sainteté doit être avisé qu'en cela ledit cardinal se trompe beaucoup ; que si cette réunion s'opère dans cette occasion, ni sa Sainteté, ni la Roi, ni la Reine, sa mère, ni aucune autre personne que la miséricorde de Dieu n'aurait assez de puissance pour la contenir dans ces limites. On proposa d'autres questions particulières, mais on voulut rien admettre, ni en traiter aucune, avant que ces deux points qui sont les principaux ne fussent terminés. Ainsi, après avoir seulement traité et résolu ces deux points la Reine, ma femme repartit. De tout cela, j'ai voulu rendre compte à Sa Sainteté par votre intermédiaire, afin qu'elle sache ce qui nous occupe continuellement et ce qui nous occupera, tant que Dieu voudra bien nous donner l'existence et la vie. (Du Bois de Ségovie le XXIV août 1565).

ORLÉANS. — IMP. ERNEST COLAS.

LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE, PARIS

EN SOUSCRIPTION

LES

GRANDES SCÈNES HISTORIQUES

DU XVIe SIÈCLE

Reproduction fac-similé des gravures exécutées au cours des événements

Par TORTOREL et PERRISSIN

Avec Fleurons, Initiales et Culs-de-lampes originaux dessinés par FRANÇOIS EHRMANN

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. ALFRED FRANKLIN

Administrateur-Adjoint de la Bibliothèque Mazarine

Et accompagnées de notices historiques par MM.

Frédéric BAUDRY, de l'Institut.
Jules BONNET, docteur ès lettres.
Henri BORDIER, de la Bibliothèque nationale.
Ferdinand BUISSON, directeur de l'Enseignement primaire.
C. DARESTE, correspondant de l'Institut.
Vicomte H. DELABORDE, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
G. DUCOUDRAY, bibliothécaire des sociétés savantes.
Théoph. DUFOUR, directeur des Archives de Genève.
Ludovic LALANNE, sous-bibliothécaire de l'Institut.
Dr O. LANNELONGUE, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
Aug. LAUGEL, publiciste.
Ch. LENIENT, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
A. DE LONGPÉRIER, de l'Institut.
Henri MARTIN, de l'Académie française.
G. MASPÉRO, professeur au Collège de France.
A. MOLINIER, de la bibliothèque Mazarine.
Michel NICOLAS, professeur à la Faculté de Montauban.
Dr J. PARROT, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
Alfred RAMBAUD, chef du cabinet du président du Conseil.
Albert RÉVILLE, professeur au Collège de France.
Ch. RUELENS, de la Bibliothèque royale de Bruxelles.
Baron FERNAND DE SCHICKLER, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme.
C. WADDINGTON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Les dix premières livraisons ont paru. Prix de la livraison : **3** fr. sur papier vélin; **5** fr. sur papier de Hollande. Elles contiennent les Notices suivantes accompagnant les Gravures.

I. La Mercuriale tenue aux Augustins le 10 de Juin 1559, par Alfred FRANKLIN.
II. Le Tournoy où le roy Henri II fut blessé à mort le dernier de Juin 1559, par Alfred FRANKLIN.
III. La mort du roi Henri II aux Tournelles le 10 Juillet 1559, par Alfred FRANKLIN.
IV. Sur l'Étymologie du mot Huguenot, par Fr. BAUDRY.
V. L'Assemblée des Trois États tenue à Orléans au mois de Janvier 1561, par C. DARESTE.
VI. Le massacre fait à Cahors en Querci le 19 Novembre 1561, par Michel NICOLAS.
VII. Anne du Bourg, Conseiller du Parlement de Paris, bruslé à S. Jean en Grève, le 21 Décembre 1559, par Alfred FRANKLIN.
VIII. La Paix faite en l'Ile-aux-Bœufs, près Orléans, le 12 de Mars 1663, par Henri MARTIN.
IX et X. Les Pamphlets politiques entre 1559 et 1570, par Charles LENIENT, avec la réimpression du Tigre et une notice littéraire par Alfred FRANKLIN.

Sous Presse les livraisons XI et suivantes.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse 19.

DC118.C73
L'entrevue de Bayonne de 1565 et la
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00050 4029